



**REVUE DE PRESSE  
SUD OUEST ET CHARENTE  
LIBRE  
DU 10 JUILLET 2015**

# Le gîte est assuré, le contenu reste à construire

**GRAND-COGNAC**  
L'intercommunalité va rejoindre l'ancien hôpital, mais planche encore sur ses missions futures

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

L'affaire était entendue, elle a été entérinée hier soir par le conseil communautaire. Grand-Cognac va implanter son hôtel de communauté dans le bâtiment Martell, qui abritait l'administration de l'ancien hôpital de Cognac. L'opération de rénovation coûtera 1,58 million hors taxe, un peu plus de 2 millions en ajoutant le déménagement, le mobilier et les frais d'étude.

Seul Philippe Nifenecker, en bon successeur de Robert Richard à la mairie de Boutiers-Saint-Trojan, regrette l'abandon de l'option que défendait ce dernier : un hôtel tout neuf dans la zone de Montplaisir. Son coût, évalué à 5 millions d'euros, avait entraîné une levée de boucliers. « C'est une rénovation sans architecte. L'aménagement reste vieillot et obsolète. On a eu peur de nos électeurs », juge Philippe Nifenecker. Qui concède toutefois : « Sauver un bâtiment ancien, ce n'est pas idiot non plus. Je m'y conformerai, je ne suis pas un monstre. »

## Rouvrir la bretelle ?

Pour le président Michel Gourinchas, il n'y a pas eu de « peur » mais la prise en compte d'une nouvelle donne avec le déménagement de l'hôpital. « C'est bien que la collectivité montre l'exemple de la rénovation d'anciens bâtiments, en étant soucieuse des deniers publics », abonde Émilie Richard, élue divers droite de Cognac. Pour l'élue Vert de Cognac Jean-François Hérouard, « il était impératif de ne pas laisser l'hôpital se transformer en friche ». Cela va dans le sens



Grand-Cognac va investir le bâtiment où est né l'hôpital de Cognac. PHOTO ANRÉ LACALD

d'une reconstruction « de la ville sur la ville ».

Grand-Cognac avait une obligation, quitter son site actuel des chais Monner, cédé à un groupe azerbaïdjanais, avant septembre 2016. Et cela malgré l'incertitude autour de l'envergure de la future communauté, selon les mariages à venir avec ses voisins.

Le coût de l'acquisition n'est pas le coût de l'acquisition n'est pas non plus connu. Il tournerait autour d'un million d'euros, avance le président. Il y aura la place pour les services actuels, avec des possibilités d'extension. Le tout s'intégrant dans un « éco-quartier » à imaginer.

Y aura-t-il la possibilité de rouvrir la bretelle directe d'accès depuis la rocade, dans le sens Angoulême-Saintes, interroge Marianne Reynaud, élue de Cognac ? Des demandes ont été formulées en ce sens. Mais cette portion est particulièrement accidentogène, d'où

la prudence des services de l'équipement.

## « Le sens de l'histoire »

Grand-Cognac sait où elle va habiter, reste à savoir avec qui, et pour faire quoi. Un débat nourri a eu lieu autour du transfert de la compétence « urbanisme » à l'intercommunalité. Là aussi, des échéances s'imposent, mais la réglementation ne cesse d'évoluer, générant un flou pénalisant.

Fatigué d'attendre, Dominique Souchaud, le maire de Saint-Sulpice-de-Cognac, affirme que sa commune est prête à partir en solo sur ce dossier. De son côté, Hélène Tournadre, la maire d'Ars, regrette de voir défaire le travail réalisé dans sa commune sur un « plan local d'urbanisme grenellisé ». Isabelle Lassalle, élue FN à Cognac, dénonce une perte de contenu des communes.

D'autres défendent au contraire

« le sens de l'histoire » déjà amorcé en lançant une procédure de « schéma de cohérence territoriale » à l'échelle du Pays. Les communes y gagneront, y compris les petites, puisque c'est Grand-Cognac qui portera le coût de ce genre d'études, relève Michel Gourinchas. « L'asphyxie » des finances des petites communes ne leur laisse pas le choix, note Lilian Jousset, maire de Louzac-Saint-André. Maire de Brévilles, Mehdi Kalai affirme sa « confiance » envers l'intercommunalité. « Jusque-là, il ne me semble pas que les petites communes aient été lésées. Si quelque chose doit être imposé, autant s'en emparer et ne pas subir. » Pour Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard, « il faut mettre notre énergie dans l'élaboration d'un système de gouvernance, pour que personne ne se sente frustré ».

Le transfert est adopté avec quatre voix contre.

# De précieux relais pour Festi'Classique

**FESTIVAL** L'événement, dont la troisième édition a lieu, du 30 août au 15 septembre, s'appuie sur des partenariats privés

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

En lançant Festi'Classique en 2013, Anne-Marie Molinié et Jacques Baclet avaient pour principal bagage leur amour de la musique et un réseau solide dans ce milieu. En premier lieu, le pianiste Hervé N'Kaoua, cheville ouvrière devenu « directeur artistique de la manifestation », qui prépare sa troisième édition. Le concept, importer la musique classique au sein même des maisons de négoce, a rapidement trouvé son écho et son public.

La troisième édition se posera ainsi dans la salle cathédrale de Meukow, le 30 août, avec le trio à cordes Compass (où l'artiste Lise Berthaud remplace Marie Chilleme aux côtés de Sarah Nemtanu). Dans un chai des Domaines ABK6, à Claix, le 2 septembre, pour un piano à quatre mains et violon avec Dimitri et Marie-Christine Papadopoulos, associés à Hervé N'Kaoua. Dans une pièce d'habitation de la Maison Jean-Fillioux, le 4 septembre, avec le Duo Solot (la soirée est déjà complète).

Festi'Classique se poursuivra dans un salon de la Maison Hine, à Jarnac, le 8 septembre, avec la claveciniste Bridget Cunningham, une habituée de la cour royale d'Angleterre. Au pied des alambics du Domaine Pautier, à Bourg-Charente, le 10 septembre, avec le Duo Sostenuto. Dans la salle des Gardes du château Otard, le 12 septembre, avec le Trio Lahoz. Et dans le musée de Courvoisier, à Jarnac, le 13 septembre, avec un programme sur Maria Callas, avec Her-



Les organisateurs avec quelques-uns de leurs soutiens. PHOTO PH.M.

vé N'Kaoua, la soprano Chrystelle di Marco et Gabriel Boz dans le rôle du narrateur.

Tous étaient déjà présents l'an passé. Les organisateurs ont été approchés par deux grandes maisons de négoce qui devraient s'ajouter au programme l'an prochain. Ce qui donnera neuf dates en quinze jours. Anne-Marie Molinié, la chef d'orchestre des festivités, entend en rester là. C'est déjà beaucoup pour une petite manifestation qui vit sans aide publique.

## « Ça ne s'était jamais fait »

Si Festi'Classique a fait son trou, c'est grâce à de précieux soutiens privés, tels que les Bouchages Delage ou la concession Citroën Arnaud Meire. Le festival s'appuie aussi sur une forme de mécénat avec ses prestataires. La société Blanchard Musique, à Saintes, fournit des pianos de haut vol. « Rassembler les maisons

de négoce autour du classique, ça ne s'était jamais fait. Pour les aider, on a toujours essayé de proposer les choses les plus qualitatives au tarif le moins cher », indique le patron, Stéphane Blanchard.

Lancée en 2013 par Lucas Maumont et Thomas Gouvillon, la société Technica Event fait de même pour la partie technique et la mise en scène. Elle travaille principalement pour l'événementiel dans le monde économique et voit dans Festi'Classique un bon moyen d'allier son savoir-faire et un événement qui séduit les jeunes gérants. Un ami de Pons, Daniel Froissard, accueille pour sa part gracieusement 14 artistes au Domaine des Egreaux.

Places en vente à l'office du tourisme de Cognac ou sur le site [www.festi-classique.com](http://www.festi-classique.com). Tarif unique, 25 euros la soirée.

# La CCI privée de 7,8 millions d'euros

Fin juin, l'État a ponctionné dans les économies des CCI. Une manne de 500 millions d'euros en France. Dont 7,8 millions enlevés à l'économie charentaise. À Angoulême, les projets sont gelés.

Richard TALLET  
rtallet@charentelibre.fr

C'est le genre de ponction qui fait mal. Fin juin, comme le prévoit la loi Macron, l'État s'est servi dans les caisses des chambres de commerce et d'industrie (CCI) de France. Dans la région, ça permis de récupérer 26 millions d'euros, dont 7,8 millions pris dans les caisses de la CCI d'Angoulême. 7,8 millions qui ne vont pas aller au soutien de l'économie charentaise», regrette Jacky Bouchaud, vice-président en charge du développement économique à Grand-Angoulême. Pour l'Élu, le vrai scandale, c'est que la CCI «aurait dû réinjecter cet argent au lieu de le légaliser. Les CCI n'ont pas vocation à faire l'écurcuil».

«Je suis totalement d'accord», rétorque Daniel Braud, président de la chambre régionale et ancien président de la CCI d'Angoulême. C'est lui qui a constitué ce trésor de

guerre. «Mais une bonne gestion nous oblige à avoir un fonds de roulement de 90 jours.»

«Cet argent a été placé en vue d'investissements lourds», argumente le président de la chambre régionale. «Nous avions 10 millions de côté. 4 millions comme fonds de roulement. 6 millions fléchés pour investir». Il évoque la rénovation du seif de la Cifop (3 millions dont 50% de financement régional), celle des ateliers de métallurgie (2 millions dont 50% de financement régional), la mise aux normes handicapés des bâtiments de la CCI et le renouvellement du parc informatique.

**Une erreur de calcul qui coûte 3,6 millions d'euros**

Sur le fond, les CCI dépendent de l'État. Elles ne peuvent pas lui en vouloir de piocher dans les réserves pour tenter de combler les trous du budget. «Mais Bery a fait une erreur dans son calcul», certifie Daniel Braud. La CCI d'Angoulême fait d'ailleurs un recours au conseil d'État pour récupérer 3,6 millions d'euros.

«Dans notre budget, il apparaît 6,5 millions d'euros comme somme à recevoir». Une somme que l'État doit rembourser à la CCI qui a fait l'avance pour l'aménagement de l'aéroport. «L'État n'a jamais remboursé et considère aujourd'hui que nous avons quand même reçu l'argent».



Daniel Braud et Alain Verthénot ont fait un recours contre cette ponction. Selon eux, le calcul serait faux. Photos archives Majid Bouzzit

Si les deux parties conviennent qu'il y a bien une erreur, pour Bery, c'est une «erreur juste». «Nous étions dans un dialogue de sourds.» Et comme pour les PV de circulation, la CCI a dû payer avant de pouvoir contester.

Daniel Braud est d'autant plus en colère contre cette ponction qu'il la trouve injuste. Sur la centaine de CCI en France, l'État a pu récupérer 500 millions d'euros. «Le Poi-

tu-Charentes représente 26 millions d'euros. Il y a un vrai déséquilibre avec les grandes métropoles comme Bordeaux qui ont des gestions différentes et ne paient rien». Il est d'autant plus inquiet que la CCI d'Angoulême «n'a plus de fonds de roulement. On ne va pas pouvoir investir. On ne peut plus protéger le fonctionnement». Une situation qui risque s'aggraver avec la baisse attendue des recettes

fiscales «de 37%», selon le président de la chambre régionale. Inquiet aussi pour l'emploi. Les CCI en région, c'est 640 emplois, dont 330 à Angoulême. «Nous avons déjà perdu 55 emplois, soit par départs volontaires, soit par départs en retraite non remplacés, mais à l'horizon 2017, il va y avoir entre 15 et 20% de perte dans les CCI de la région si l'État ne change rien».

»  
L'État n'a jamais remboursé et considère aujourd'hui que nous avons quand même reçu l'argent.

■ Les élus réunis hier ont validé le projet de transférer l'hôtel de la CDC dans le vieil hôpital Saint-Martin de Cognac ■ Un site à réhabiliter «avant septembre 2016».

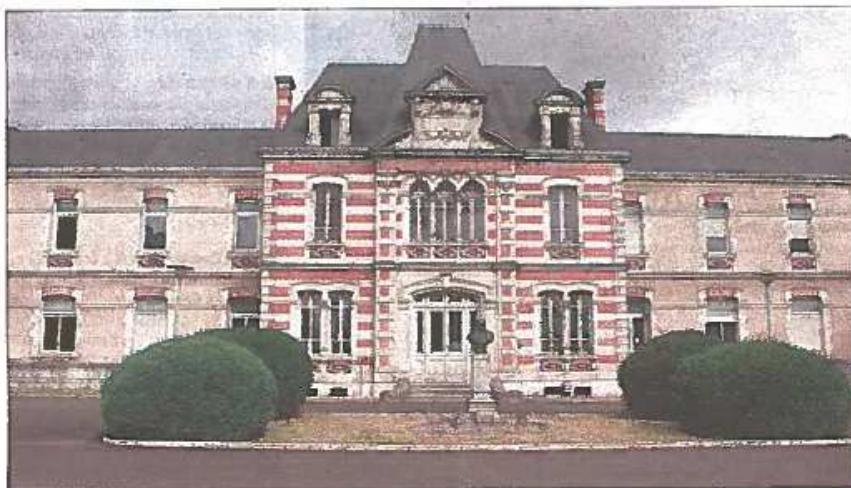
# Le siège de GrandCognac coûtera 3 millions

Stéphane URBAJTEL  
s.urbaitel@charentefre.fr

Entré pour de bon le projet d'édifier un bâtiment d'envergure à 5 millions d'euros, zone de Monplaisir. Balayée l'idée défendue par l'ex-président de GrandCognac, Robert Richard, qualifiée à l'époque par ses opposants de «pharaonique». Hier soir, les élus de la communauté de communes (CDC) réunis en séance publique ont validé le lancement d'un chantier beaucoup plus sage. Celui de créer le futur hôtel de la CDC (peut-être un jour le siège de la grande aggro?) au cœur du vieil hôpital Saint-Martin, ce site quasi abandonné rue Montesquieu à Cognac. «Avant septembre 2016», selon le rapport présenté, les services de la collectivité, logés avenue Firino-Martell, auront rejoint «le bâtiment Martell», l'ancien orphelinat qui a longtemps abrité l'administration de l'hôpital.

## «La peur des électeurs»

Réutiliser un bâtiment déjà en place plutôt que d'en construire un autre, exploiter l'existant pour économiser les deniers publics: voilà l'argument phare de Michel Gourinchas, successeur de Robert Richard à la présidence de GrandCognac et artisan de ce choix. À Saint-



Le bâtiment Martell, dans le quartier Saint-Martin à Cognac, était orphelinat avant d'accueillir les services administratifs de l'ex-hôpital.

Photo S. U.

Martin, ce sera bien un peu moins cher, mais pas donné quand même: au moins 3 millions d'euros a-t-on découvert hier soir: 2 millions pour la rénovation du site qui promet d'être lourde au regard des contraintes décrites. «Et environ 1 million selon la fourchette moyenne pour l'achat du bâtiment», a estimé Michel Gourinchas alors que la transaction doit avoir lieu dans le courant de l'été.

Un élu a d'emblée fait résonner sa voix discordante alors que paradoxalement il a voté pour le projet: Michel Nifenecker, maire de Boutiers-Saint-Trojan et successeur de Robert Richard dans sa commune. «Je suis déçu. Même si sauver un bâtiment existant ce n'est pas idiot, j'aurais préféré un bâtiment neuf.» «Le neuf c'est plus sexy si on veut attirer les jeunes», a-t-il notamment ar-

guement. «Et on m'a tellement dit que la rénovation coûtait au final aussi cher...» Pour lui, «on a eu peur: peur des électeurs qui auraient dit que les élus ne se gênent pas. Peur de l'opposition [il cite le conseiller de droite Noël Belliot NDLR] qui a qualifié le projet d'origine de pharaonique». «Non ce n'est pas la peur qui nous a fait agir», lui a rétorqué Michel Gourinchas. À ses yeux, il n'y avait pas de raison de se priver d'un lieu existant, adapté et doté de possibilités d'extension.

«Ne fait-on pas les choses à l'envers en lançant ce projet sans connaître le montant exact de l'acquisition du bâtiment?», a demandé l'élue Front national Isabelle Lassalle. «Nous avons besoin de nous dépêcher, lui a répondu Michel Gourinchas. Parce que dans un an, nous sommes à la rue.» GrandCognac devra en effet quitter le bâtiment de la rue Firino-Martell assez vite. L'actuel siège de la collectivité est adossé aux chais Monnet. Il fait partie de l'ilot désormais vendu aux investisseurs azerbaïdjanais plus déterminés que jamais à y réaliser un hôtel étoilé et des magasins de luxe.

## Vers un transfert du pouvoir du sol des communes à la CDC

C'est un dossier technique dont les enjeux sont considérables. Hier soir, les élus de GrandCognac ont validé à la majorité (quatre voix contre) le projet de transférer à GrandCognac la compétence en matière de plan local d'urbanisme, dévolue depuis des lustres aux communes. En dehors de la maire d'Ars, des deux élus de Saint-Sulpice-de-Cognac et de l'élue Front national de Cognac, les conseillers ont tous accepté le principe de céder la maîtrise du sol à GrandCognac. L'argument de la perte de pouvoirs soulevé par les réfractaires, la majorité l'a balayé tout en la

compréhensif. «Me pas accepter le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) serait un mauvais signal, a plaidé Pierre-Yves Briand, maire de Châteaubernard. Cela donnerait l'impression d'un repli sur soi à l'heure où l'on parle de fusion. Notre responsabilité, c'est d'y aller.» «Quand on connaît les difficultés de nos communes, on se dit que c'est l'asphyxie financière qui nous fait perdre notre autonomie, pas la mise en place du plan intercommunal», a ajouté Lilian Jousson, maire de Louzac-Saint-André. «Accepter le PLUI n'est-ce pas mettre fin aux

communes?», a demandé la frontliste Isabelle Lassalle. «Je ne le pense pas un seul instant, a répondu Michel Gourinchas. C'est un pouvoir communal transféré à une instance plus haute.» Éric Liaud, élu à Châteaubernard, ne croit pas non plus à l'argument de la perte de pouvoir. «Au contraire, c'est un schéma de cohérence. Il permettra un système de solidarité entre communes, permettra des économies d'échelle.» A ceux qui ne s'engageront pas dans cette voie, Éric Liaud dit sans mettre les formes: «Ça va leur coûter bonbon.» Au moins 20 000 euros, selon plusieurs élus.

# La gabare met les voiles en musique

À partir du 14 juillet à Cognac, La Dame Jeanne reprend son rythme estival. Avec les mardis soir, une sortie au son des musiques du monde.

Gilles BIOLLEY  
g.biolley@charenteibre.fr

C'est l'une des animations, sinon l'animation phare, de la période estivale à Cognac.

La gabare «La Dame Jeanne» va reprendre son service d'été à compter du mardi 14 juillet pour tourner à plein régime, à raison de trois trajets quotidiens entre Cognac et Saint-Brice aller et retour.

## Brésil, Afrique, Madagascar et Andalousie

Nouveauté cette saison et uniquement les mardis jusqu'au 18 août (1), la dernière balade du soir, à 20h30, s'effectuera sur une thématique voyage et musique à travers les continents.

«On s'est dit qu'il était judicieux de profiter de la gabare pour imaginer un tour du globe sur l'eau en plusieurs escales avec au programme la découverte de différents pays et de leur musique, explique Émilie Friou, chargée des animations à GrandCognac. En général, les balades thématiques plaisent bien au public, le tout est de faire preuve d'imagination chaque année afin de lui proposer des choses différentes». Brésil, Afrique, Madagascar et Andalousie, telles seront dans l'ordre



Musiques du monde, mais aussi tour du monde des contes seront au menu des voyages de la gabare cet été.

Photo CL

les destinations au plan de navigation de la gabare. Charge aux artistes invités de la faire naviguer en rythme sur les notes de la samba et de la bossa-nova pour Alé Kali; des percussions africaines traditionnelles pour Oloma; du folk malgache d'Alala et du flamenco pour le duo Malassi-Sanchez.

«Pour le dernier mardi [le 18 août, NDLR], on bouclera ce grand périple par un tour du monde des contes avec Justine Devin», précise Émilie Friou, laquelle a calé aussi d'autres

rendez-vous tout aussi festifs dont une sortie spéciale enfants tous les mercredis à 16h45 à partir du 17 juillet et une soirée spéciale pique-nique pour les familles tous les vendredis soir en direction de Merpins.

(1) Pas de sortie le mardi 21 pour cause d'installation de la fête du cognac.

La gabare autour du monde et en musique, le mardi soir à 20h30. Réservations obligatoires à l'office de tourisme au 05 45 82 10 71. Embarquement sur les quais une demi-heure avant le départ. Tarifs: 10€ et 7€ pour les 6 à 14 ans. Gratuit pour les moins de 6 ans.